

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-six,  
Le vendredi vingt mars à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Dominique BAUDOUIN, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/03/2026

Présents : BAUDOUIN Dominique, Julien BONNET, Emilie BROSSEAU, Déborah DUBUIS, Thomas DUGLEUX, Benoit GOUBAND, David JARRY, Siméon LOISEAU, Thomas MICHONNEAU, Aline NAUDON, Myriam PERNET, Cécile SAUVETRE, Cécile TOUCHARD, Aurélie VEYRAT, Patrice VOUHE.

Pouvoirs/Absents/Excusés :

Mme TOUCHARD Cécile a été élue secrétaire de séance.

**N° 2026-011 Election membres commission d'appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Considérant** le dépôt d'une liste unique de candidats,

**Sont candidats au poste de titulaire :**

M. MICHONNEAU Thomas  
M. JARRY David  
M. VOUHE Patrice  
Mme SAUVETRE Cécile

**Sont candidats au poste de suppléant :**

M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...

Sont donc désignés en tant que :

Président : **Monsieur Dominique BAUDOIN** le maire,

**Membres titulaires :**

M. MICHONNEAU Thomas  
M. JARRY David  
M. VOUHE Patrice  
Mme SAUVETRE Cécile

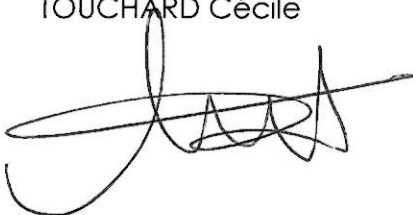
**Membres suppléants :**

M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...  
M. (ou Mme) ...

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 20 mars 2026

Secrétaire de séance  
TOUCHARD Cécile



Le Maire  
Dominique BAUDOIN

